



**Céline LOQUET**

Créateur de voyage plongée - dive tour operateur

**02 41 24 69 07**

celine@h2ovoyage.com

85, rue Louis Pasteur, 49800 Trélazé - France  
Immatriculation n° IM049100021 - IATA n°20-2 5034 4

Devis n° 20230525-OBJECTIF ATANTIDE-CL  
Du 25/05/2023

- FORFAIT BROCHURE DE L'ORGANISATEUR  
 PRODUCTION AGENCE

## OBJECTIF ATLANTIDE, l'enquête sous-marine, destination PHILIPPINES !

Séjour sur l'île de Cebu au Cebu Seaview Dive Resort à Moalboal

Du mardi 23 avril au jeudi 2 mai 2024 soit 10 jours/7 nuits (Paris/Paris)

- Tarif plongeur (base chambre double vue jardin) : 2 660 €\* par personne  
 Supplément chambre Deluxe vue mer : +30 € par personne

\*Tarif valable pour un minimum de 18 participants, contrat groupe au départ de Paris

Organisateur (Voyagiste / T.O. / Croisiériste) :

**H2O VOYAGE**

85, rue Louis Pasteur – 49 800 Trélazé - France

Téléphone : 02.41.24.69.00

Email : [france@h2ovoyage.com](mailto:france@h2ovoyage.com)

Organisateur détaillant (à la carte / sur mesure) :

**H2O VOYAGE**

85, rue Louis Pasteur – 49 800 Trélazé - France

Téléphone : 02.41.24.69.00

Email : [france@h2ovoyage.com](mailto:france@h2ovoyage.com)

### LE PRIX COMPREND

Les vols Eva Air Paris/Cebu/Paris via Taipei en classe Economique (tarif groupe), 2 bagages de 23kg en soute inclus - à ce jour, modifiable sans préavis par la compagnie, non contractuel), taxes aériennes comprises au 25/05/2023 pour la somme de 274 €.

Selon plan de vols suivants (communiqué à titre indicatif)

23/04 : Paris Roissy 11h20 - Taipei 06h30 vol BR88

24/04 : Taipei 07h55 - Cebu 10h50 vol BR281

01/05 : Cebu 12h15 - Taipei 15h10 vol BR282

01/05 : Taipei 23h40 - Paris Roissy 07h30 le 02/05 vol BR87

*Ce plan de vol, les compagnies aériennes, les horaires de vols... peuvent être modifiés pour des impératifs d'organisation.*

*En temps utile avant le début de votre voyage, vous recevrez les documents nécessaires à l'accomplissement de votre voyage (billets électroniques, vouchers) et les informations sur l'heure prévue de départ, l'heure limite d'enregistrement pour le transport aérien, et les heures prévues des escales, des correspondances et de votre arrivée.*

**Le transfert** de l'aéroport de Cebu au Cebu Seaview Dive Resort le 24/04, par voie terrestre (environ 3h de route selon circulation).

**L'hébergement à Cebu** : 7 nuits du 24/04 au 01/05 au Cebu Seaview Dive Resort en chambre double Deluxe vue jardin à partager (2 personnes par chambre) et formule pension complète du dîner du 24/04 au petit déjeuner du 01/05.

**Le forfait plongée** : 6 jours de plongée dont 4 jours d'enquête soit 12 plongées inclus bateau, blocs 12L Air, plombs, guide et taxes de parcs marins. Centre de plongée anglophone situé au sein même de l'hôtel.

**Le transfert** du Cebu Seaview Dive Resort à l'aéroport de Cebu le 01/05, par voie terrestre (environ 3h de route selon circulation).

**L'assurance assistance rapatriement bagages** OFFERTE PAR H2O VOYAGE. Elle permettra d'être pris en charge en cas d'incident, accident ou décès des voyageurs et/ou de leurs proches, toujours selon déclaration et étude par l'assureur en fonction et adéquation des garanties souscrites auprès de MUTUAIDE ASSISTANCE.

FRAIS DE CAISSON INCLUS.

Les EPIDEMIES et PANDEMIES (type covid19) sont couvertes par notre assurance se référer au contrat. Il est impératif d'être assuré pour les frais médicaux, le rapatriement et l'assistance lors de votre voyage hors de votre pays de résidence.

**Signature client :**

## LE PRIX NE COMPREND PAS

Le ou les sur classements tarifaires si les classes de réservation ci-dessus n'étaient plus disponibles lors de la réservation  
Les éventuelles hausses des taxes aériennes qui pourraient intervenir après le 25/05/2023  
Les éventuels suppléments si moins de 18 inscrits  
Les repas et les boissons non mentionnés dans « le prix comprend »  
Les dépenses personnelles et les pourboires  
De manière générale toute prestation qui ne serait pas mentionnée dans « le prix comprend »  
L'appareil photo sous-marin (chaque équipe doit disposer d'au moins 1 appareil)  
Les options du type blocs 15L (200 pesos), Nitrox (250 pesos/bloc)...  
La location du matériel de plongée (équipement complet : 350 pesos/plongée ou 750 pesos/jour)

**Signature client :**

## CONDITIONS DE REGLEMENT (par personne)

Acompte à verser le jour de la commande : 35% du montant du voyage + montant de l'assurance Multirisques annulation si souscrite  
Autre acompte à déterminer si besoin  
Solde à régler impérativement avant le 22/02/2024

**Important : Faute de règlement du solde / de la dernière échéance à la date ci-dessus mentionnée, le contrat que vous signerez sera résolu de plein droit de votre fait, sans remboursement des acomptes versés.**

**Signature client :**

## RESOLUTION DU CONTRAT PAR LE VOYAGEUR (frais d'annulation)

Conformément à l'article L 211-14 du Code du Tourisme, vous pouvez résoudre le présent contrat moyennant les frais suivants :

**35% de frais à plus de 60 jours du départ.**

**100% de frais à moins de 60 jours du départ.**

Des frais de dossier et de gestion de votre voyage sont inclus dans le prix de vente de celui-ci. Ils ne sont jamais remboursables.

Montant des frais de dossier : 50€/personne pour un voyage de moins de 2500€. 100€/personne pour un voyage de 2501€ à 4500€.

150€/personne pour un voyage de plus de 4500€.

Selon les conditions des compagnies aériennes spécifiques à chaque billet, le remboursement éventuel d'une partie du billet d'avion et des taxes aériennes (YQ ou YR, hausse carburant non remboursée) peut être consenti.

**Signature client :**

## OPTION assurance Multirisques annulation (Vivement conseillée compte tenu du barème d'annulation de ce voyage)

La souscription d'une assurance résolution du contrat dit « Annulation » est facultative et vous permettra d'obtenir le remboursement des frais de résolution de votre contrat de voyage après déclaration et étude par l'assureur en fonction et adéquation avec les garanties d'assurance souscrites.

**5% du tarif par personne** pour les voyages jusqu'à 8000€/ personne et 32 000€/évènement

Assurance annulation couvrant entre autres les risques d'annulation pour incapacité médicale à la pratique de la plongée sous-marine, l'interruption de séjour, l'avion manqué, la responsabilité civile privée, la fermeture d'aéroport suite à une catastrophe naturelle, les attentats, l'augmentation de la surcharge du carburant et des taxes aériennes.

**Cette assurance couvre les risques d'annulation de votre part en cas de maladie type COVID19 ou autre épidémie ou pandémie dans le mois qui précède votre départ ou pour un refus d'embarquement à la suite d'une prise de température.**

Interrogez-nous pour plus de détails sur cette assurance.

## OBSERVATIONS

- Besoins(s) particulier(s) des voyageurs : (lit enfant / repas spéciaux / accès et chambre handicapé, communicante, vue...)
- Personnes à mobilité réduite (hors transport) : l'accès à l'hôtel et à ses dépendances (plage-piscine-jardins) et à la chambre/ résidence est accessible aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. Les centres et les bateaux de plongée étant rarement accessibles aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, merci de bien vouloir nous contacter afin que nous étudions ensemble une solution personnalisée.
- Groupe Individuels Regroupés : votre voyage est rattaché à un voyage de groupe, de 18 personnes, sans modifications de vos prestations.**

Nous vous invitons vivement à consulter la fiche d'information du pays concerné par ce voyage sur le site du ministère des affaires étrangères : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/> et <https://www.pasteur.fr/fr>

### VACCINS ET TRAITEMENTS MEDICAUX

**Les (vaccins/ précautions) suivants sont (recommandés / obligatoires) :** la mise à jour de la vaccination diphtérie-tétanos-poliomyélite (DTP) est recommandée. **Vaccination COVID complète 2 doses + 14 jours après la dernière dose.**

Le paludisme (ou malaria) est une maladie parasitaire potentiellement grave transmise par les piqûres de moustiques, prégnant aux Philippines dans les zones se situant en-dessous de 600 mètres d'altitude, principalement dans les îles de Mindoro, Palawan, Negros, Mindanao et Sulu.

Les mesures classiques de protection contre les moustiques sont fortement recommandées.

S'agissant du traitement médicamenteux, il convient de s'adresser avant le départ à son médecin traitant ou à un centre hospitalier spécialisé dans la médecine des voyages. Le traitement devra être poursuivi après le retour en France, pour une durée variable selon le produit utilisé. Durant le séjour, et durant les deux mois qui suivent le retour, en cas de fièvre, un avis médical devra être pris rapidement pour mettre en œuvre dès que possible un traitement antipaludique.

**Fièvre jaune.** Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an **en provenance** de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs ayant transité par un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Nous vous invitons vivement à consulter la fiche d'information du pays concerné par votre voyage sur le site de l'OMS <http://www.who.int/ith/chapters/ithcountrylistFR.pdf> Si vous avez un doute, merci de nous contacter. Les autorités sanitaires philippines signalent une forte hausse du nombre de cas de **dengue** dans le pays. Des cas de **poliomyélite** ont été signalés aux Philippines.

**Il appartient au client d'assurer qu'il est à jour des vaccinations recommandées par l'institut Pasteur pour effectuer son séjour.**

En application du règlement CE n°998/2003, tous les animaux de compagnie accompagnant les clients lors de leur séjour dans la Communauté Européenne, devront être identifiés par une puce électronique.

### PLONGEE SOUS-MARINE

Pour la plongée sous-marine un contrôle médical de non contre-indication à la pratique de cette activité est recommandé avant chaque voyage. Certains organismes de plongée pourront vous demander un certificat médical de moins d'un an. D'autres centres de plongée de remplir un questionnaire médical.

De même, si vous n'avez pas plongé depuis plus de 6 mois, nous vous conseillons d'effectuer une mise à niveau ou une plongée de réadaptation avant votre départ. Chaque plongeur est responsable des documents qu'il devra fournir auprès des centres de plongée sur place justifiant de son aptitude et de son niveau. De même qu'il s'engage à respecter les règles de sécurité données par le directeur de plongée, sous peine de se voir interdire de plonger.

Lorsqu'il réserve un forfait plongée, le client reconnaît avoir la compétence technique suffisante.

Un encadrement payant peut être imposé par décision des encadrants du centre ou du bateau de croisière, à tous les plongeurs dont le niveau technique ne serait pas suffisant pour leur sécurité.

**Niveau minimum requis/ nombre de plongées : Tous niveaux.**

### FRANCHISSEMENT DES FRONTIERES

**Passeport biométrique français (valable au moins 6 mois après la date de retour), (logo de la puce électronique sur la couverture) ** avec au minimum une page vierge dans le passeport.

Autre procédure (ESTA, Visa, Carte de tourisme...) : Il est possible de se rendre aux Philippines sans visa préalable. Le tampon d'entrée apposé à l'arrivée par le service de l'immigration autorise un séjour jusqu'à 30 jours, sur présentation d'un passeport valable au moins six mois après la fin du séjour aux Philippines et d'un billet d'avion de retour ou de continuation de son voyage.

**Depuis le 8 septembre 2022, les ressortissants étrangers reconnus comme entièrement vaccinés par les autorités philippines sont ceux ayant reçu 2 injections d'un vaccin bi-doses (deuxième dose reçue au moins quatorze jours avant l'arrivée) ou une injection d'un vaccin unidose reconnu par l'OMS ou par le Food and Drug Administration des Philippines.**

Ces personnes doivent :

- être munies avant l'embarquement d'un certificat de vaccination électronique reconnu par les autorités philippines (le certificat national de vaccination de la France est reconnu par les autorités philippines) ;
- être titulaires d'un passeport d'une validité d'au moins six mois au moment de l'arrivée ;
- remplir le formulaire eTravel dans les 72 heures précédant leur point de départ initial. <https://etravel.gov.ph/>

Il convient de noter que les personnes guéries du Covid et présentant un certificat de rétablissement ne sont considérées que comme partiellement vaccinées (sauf si elles ont déjà reçu 2 injections). A ce titre, elles sont soumises à un test antigénique négatif réalisé par un établissement de santé homologué.

A compter du 15 janvier 2017, l'autorisation de sortie du territoire est nécessaire pour tout mineur qui voyage sans l'un de ses parents (titulaire de l'autorité parentale).

Pour les mineurs qui voyagent avec l'un de leur parent dont le nom de famille est différent, une preuve documentaire de la relation entre le parent et l'enfant doit être présentée (livret de famille, lettre manuscrite en anglais...).

Il est impératif que chaque participant soit muni d'une pièce d'identité conforme. Il appartient au client de vérifier la validité des documents en sa possession, et de s'assurer d'être en conformité avec les formalités douanières administratives et sanitaires du pays d'origine et de destination. En cas de non-respect à ces formalités, l'agence ne serait en être tenue pour responsable. Les frais afférents seront dès lors à votre entière charge.

Il appartient au client de vérifier que les noms et prénoms qui figurent sur les documents de voyages (réservations, titres de transport, bons d'échange...) correspondent exactement à ceux de sa pièce d'identité utilisée pour le séjour.

## **REVISION DU PRIX (possible jusqu'à 20 jours du départ)**

Devise PHP / Taux de référence : 1 PHP = 0,0167 € / Date 25/05/2023 --- Part réévaluable (34 % du prix affecté par la devise).

Les taux de votre dossier peuvent être ajustés selon différents moments et selon les dates de paiements à nos fournisseurs.

Certaines prestations de votre voyage sont achetées en PHP et converties en euros pour vous. Le prix de votre voyage est ajustable à la hausse comme à la baisse selon ces taux et pour cette part seule.

**Signature client :**

PASSAGER 1	
Les nom & prénom sur les billets d'avion doivent être strictement identiques à ceux mentionnés sur votre passeport	
NOM et PRENOM (tels que sur le passeport) :	
NIVEAU DE PLONGEE/ NOMBRE DE PLONGEES :	
CERTIFICATION NITROX (oui ou non) :	
LOCATION MATERIEL (préciser taille, pointures) :	
BESOINS PARTICULIERS (15L, Nitrox, repas spéciaux...) :	
CHOIX DE CABINE SPECIFIQUE (en supplément) :	
CONTACT URGENCES (coordonnées, lien parenté...) :	
<i>Vous garantissez à H2O Voyage que les personnes mentionnées sont informées de cette transmission les concernant et l'acceptent.</i>	

PASSAGER 2	
Les nom & prénom sur les billets d'avion doivent être strictement identiques à ceux mentionnés sur votre passeport	
NOM et PRENOM (tels que sur le passeport) :	
NIVEAU DE PLONGEE/ NOMBRE DE PLONGEES :	
CERTIFICATION NITROX (oui ou non) :	
LOCATION MATERIEL (préciser taille, pointures) :	
BESOINS PARTICULIERS (15L, Nitrox, repas spéciaux...) :	
CHOIX DE CABINE SPECIFIQUE (en supplément) :	
CONTACT URGENCES (coordonnées, lien parenté...) :	
<i>Vous garantissez à H2O Voyage que les personnes mentionnées sont informées de cette transmission les concernant et l'acceptent.</i>	

COORDONNEES	
ADRESSE POSTALE :	
TELEPHONE :	
MOBILE :	
EMAIL :	

ASSURANCE COMPLEMENTAIRE, MULTIRISQUES ANNULATION (À compléter obligatoirement, cocher la case)	
Je souhaite souscrire cette assurance <input type="checkbox"/>	Je NE souhaite PAS souscrire cette assurance <input type="checkbox"/>

Je, **soussigné(e)** NOM....., PRENOM....., agissant tant pour moi-même que pour le compte des autres personnes inscrites au présent descriptif, certifie avoir pris connaissance des informations précontractuelles relatives à mon voyage et/ou séjour et du formulaire standard correspondant.

**J'accepte** la transmission des données présentes dans ce présent descriptif en vue de l'exécution des dites prestations et garantis avoir recueilli le consentement des autres voyageurs aux mêmes fins.

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement. Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal à l'adresse suivante : H2O VOYAGE – 85, rue Louis Pasteur – 49 800 Trélazé ou un courrier électronique à [france@h2ovoyage.com](mailto:france@h2ovoyage.com)

NB : nous vous invitons à vous rendre sur notre site internet [www.h2ovoyage.com](http://www.h2ovoyage.com) et de lire attentivement la politique de notre société sur la protection des données personnelles que vous trouverez en bas de page de notre site.

**J'ai été informé et suis bien totalement conscient** que certains des pays, hors Union Européenne, pour lesquels les prestataires auront besoin de certaines de mes données personnelles (nom, prénom, niveau de plongée, éventuellement N° de passeport etc...) pour la réservation et la réalisation de mon voyage ne sont pas soumis à la réglementation RGPD (directive Européenne sur la protection des données personnelles). Consultez la liste des pays adéquats sur le site de la CNIL <https://www.cnil.fr/fr/la-protection-des-donnees-dans-le-monde>

**Je certifie** avoir communiqué à l'agence de voyages toutes les informations utiles au bon déroulement du séjour concernant les participants inscrits et moi-même, de sorte que celle-ci ne pourra être tenue pour responsable de tout désagrément survenant du fait d'une telle omission de ma part.

**Je reconnais que mon inscription ne sera prise en compte qu'après acceptation de ce devis, que je dois renvoyer signé et après le versement d'un acompte. Cette inscription implique une adhésion totale aux conditions particulières de vente (jointe à ce devis et consultables sur notre site internet), dont je reconnais avoir pris connaissance et en avoir compris les termes.**

Fait à ..... , le / / 2023 en 1 exemplaire. **SIGNATURE CLIENT :**

## FORMULAIRE D'INFORMATIONS SUR LES DROITS DU CONSOMMATEUR

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme ([Extrait du code du tourisme article R211-3 à R211-11](#)).

Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme ([Code du Tourisme intégral](#)). H2O VOYAGE sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, H2O VOYAGE dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme ([Extrait du code du tourisme article R211-3 à R211-11](#)) :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. H2O VOYAGE a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès d'ATRADIUS. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (159 rue Anatole France-Bâtiment B-CS50118 - 92596 LEVALLOIS PERRET Cedex) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de H2O VOYAGE.

Voici le site internet sur lequel vous pouvez consulter la directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031632248&categorieLien=id>

Voici le site internet sur lequel vous pouvez consulter l'intégralité du code du tourisme :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006074073&dateTexte=&categorieLien=cid>

### DATE ET SIGNATURE CLIENT